

PLU RIOM

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RIOM

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

RIOM : Un statut de ville centre à conforter

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Préambule

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue l'expression politique d'une vision stratégique du développement de la Ville, à l'horizon de 10 à 15 ans.

Le PADD est une pièce obligatoire du dossier de PLU. Il doit définir des orientations générales de façon à permettre l'évolution à venir des projets de la ville. Il n'est pas directement opposable aux différentes autorisations d'occuper le sol. Le règlement, le zonage graphique et les orientations d'aménagement et de programmation sont une traduction de ce projet. La cohérence entre ces documents doit être assurée.

Le PADD fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal, le 19 septembre 2016.

Rappel réglementaire :

Article L151-5 du code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° *Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces*

naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° *Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Les orientations du PADD ne peuvent être fondamentalement remises en question sans que le PLU ne fasse l'objet d'une révision.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le socle du projet de territoire

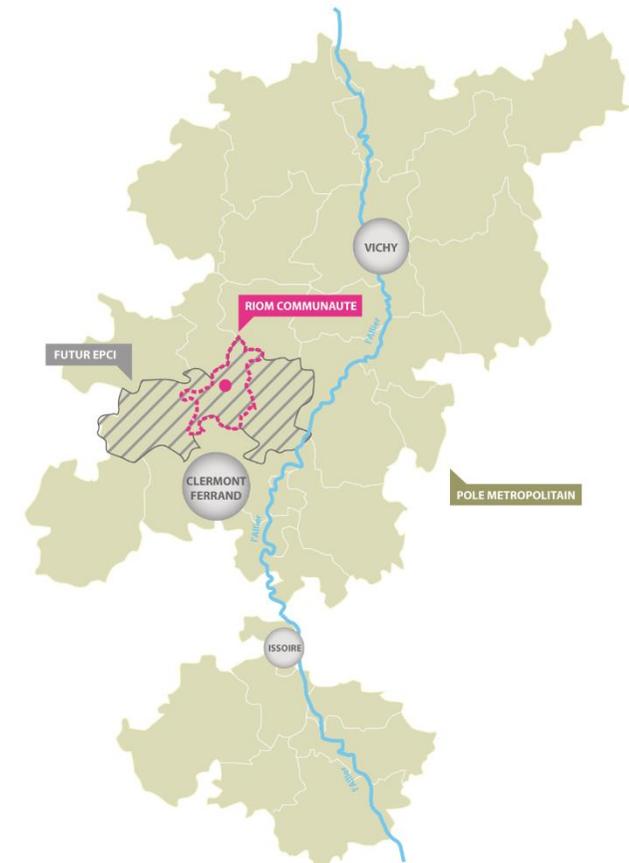
Riom, de par son histoire, est une ville offrant encore aujourd'hui, malgré la proximité de Clermont Ferrand, une forte mixité fonctionnelle. Polarité (avec Mozac et Ménétrol) d'un large territoire, elle a su constituer un réel bassin d'emploi qui rayonne largement, proposer une gamme d'équipements et une offre de services importante au bénéfice non seulement des riomois mais plus largement du bassin de vie.

Aujourd'hui cependant, cette mixité fonctionnelle est petit à petit remise en question, notamment du fait de la construction préférentielle de nouveaux logements dans les communes périurbaines, pas nécessairement par choix « positif » mais parce que l'offre riomoise est aujourd'hui peu opérationnelle et relativement élevée pour certains ménages.

Par ailleurs, l'urbanisation des zones économiques de taille importante créées dans les années 90 (ZAC du PEER, des Portes de Riom, de Layat), quasiment achevée aujourd'hui, a largement contribué à cette diversité des fonctions de la ville, bien qu'elle se soit faite sur des espaces agricoles de qualité. Or, au regard de la prise de conscience des enjeux environnementaux et agricoles une telle consommation d'espace est inenvisageable pour l'avenir. Un nouveau mode de développement économique doit donc clairement être trouvé pour permettre à la commune de conserver son attractivité.

Riom doit donc aujourd'hui définir les moyens de réactiver et pérenniser toutes ses fonctions vitales, afin que le système « ville », malgré tout attractif face à un avenir incertain (coût des déplacements, etc.), trouve sa pleine expression.

Cette ambition doit anticiper autant que possible un contexte institutionnel en forte évolution, qui va rebattre les cartes de la mutualisation des services à la population, favoriser l'intégration des politiques publiques en matière d'habitat, de transport... Principale ville du futur EPCI de 64 907 habitants (population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2016¹), en position favorable au niveau du rééquilibrage nord / sud de l'agglomération clermontoise, opéré notamment par les partenariats issus de la Métropole Clermont Vichy Auvergne, Riom doit trouver une nouvelle place, au bénéfice d'un territoire



Localisation de Riom au sein du nouveau paysage intercommunal

¹ Insee, recensement de la population, 2013.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

plus large. Pour ce faire, la ville bénéficie de nombreux atouts : un cadre de vie agréable, largement ouvert sur les espaces agricoles et naturels, une facilité d'usage, tout étant « à portée de modes doux », des valeurs patrimoniales fortes, des réserves foncières importantes. La ville entend ainsi valoriser au mieux ces potentiels, sans tomber dans la solution de facilité consistant à atteindre ses objectifs au détriment de cette qualité de vie, par une urbanisation « au plus rapide », ou au « plus facile ».



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le développement porté par le PADD s'articule ainsi autour de 4 enjeux clés :

- Donner un nouveau souffle au centre-ville, habité et commerçant, à même d'offrir aux habitants l'ensemble des services dont ils ont besoin dans une logique de ville des courtes distances ;
- Assurer les conditions d'une relance démographique par une offre nouvelle d'habitat diversifiée, économe en ressource, permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de favoriser le parcours résidentiel ;
- Affirmer le positionnement de Riom à l'échelle du Grand Clermont notamment par un niveau d'équipement et une offre économique de rang intercommunal attractive et à même de pourvoir des emplois de proximité ;
- Confirmer la qualité du cadre de vie riomois, facteur d'attractivité, à travers le choix d'une ville résolument économe, valorisant ses ressources et patrimoines.

Le projet de territoire comprend ainsi 5 orientations :

- **ORIENTATION I :** Redonner au centre-ville de Riom son dynamisme pour renforcer son rayonnement
- **ORIENTATION II :** Programmer un développement résidentiel diversifié, connecté au réseau de transport collectif et adapter le niveau d'équipement en conséquence
- **ORIENTATION III :** Maintenir un niveau d'équipement et d'offre économique de rayonnement intercommunal
- **ORIENTATION IV :** Donner à la ville une armature verte et bleue support d'un cadre de vie de qualité et de mobilités douces
- **ORIENTATION V :** Valoriser l'espace rural de la commune dans la diversité de ses fonctions et renforcer les liens avec la ville

Au sein de ces orientations, la qualité du paysage, les mobilités douces, la prévention des risques et des nuisances, l'utilisation économe des ressources naturelles constituent une préoccupation transversale. L'ordre choisi se veut plus géographique que hiérarchique et ne reflète pas de priorisation. Ces différentes orientations se combinent entre elles pour permettre l'atteinte des objectifs portés par la commune. Elles tirent leur potentiel de pleine réalisation de cette combinaison.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION I : Redonner au centre-ville de Riom son dynamisme pour renforcer son rayonnement

Riom est historiquement une ville qui s'est appuyée sur son centre-ville dont le commerce et le tourisme ont fait la renommée. Néanmoins le constat porté dans le diagnostic montre que ce centre-ville est en perte de vitesse (vacance de logements et de cellules commerciales, perte d'une étoile Michelin...) alors qu'il dispose d'une richesse patrimoniale importante. Il s'agit aujourd'hui de mettre en lumière ces valeurs urbaine et architecturale du centre-ville, atout majeur de l'attractivité de la commune, tout en accueillant une vie commerciale dynamique et un habitat de qualité répondant aux attentes actuelles.

Le projet consiste donc à rendre au centre-ville de RIOM ses lettres de noblesse en travaillant à la fois sur la requalification du bâti, le dynamisme commercial, la qualité des espaces publics et la mise en lien du centre-ville avec les espaces et équipements structurants. Cet enjeu de restitution d'une dynamique du centre-ville n'est pas une fin en soi mais doit permettre un développement et un rayonnement de tout le territoire communal.

Concernant la requalification du bâti, il s'agira à la fois de :

- **Promouvoir des actions de réhabilitation des logements vacants** pour en remettre environ 250 sur le marché d'ici 2030 et faire en sorte que le centre-ville soit habité tout en respectant sa forte valeur patrimoniale. Une attention particulière sera accordée à la performance énergétique de ces logements. Le 3^{ème} PLH en cours d'élaboration, ainsi que la modification du PSMV qui devrait aboutir en 2017, seront des outils clés de cette politique.
- **S'appuyer sur la richesse foncière** (friches carcérales, ancienne minoterie, quartier des tanneries, quartier gare) pour favoriser la réalisation de projets mixtes et innovants, intégrant pour certains une part de stationnement à destination du centre-ville.

Afin de renforcer le dynamisme commercial, le projet vise à :

- **Pérenniser les commerces en majorité indépendants du centre-ville et réinvestir les cellules commerciales vacantes.**
- **Favoriser la création de cellules commerciales plus grandes**, notamment au sein de l'ancienne maison d'arrêt. L'enjeu sous-jacent est le confortement d'un centre commerçant dense par la diversification de l'offre commerciale et l'accueil d'une locomotive capable de concourir à son attractivité. Le diagnostic a en effet mis en évidence des limites associées à la présence de cellules commerciales trop petites en centre-ville.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La notoriété et l'attractivité du centre-ville pour les habitants, les actifs ou les visiteurs passeront en grande partie par **la qualité des espaces publics offerts**. Or aujourd'hui la très grande majorité des espaces publics de la commune sont aménagés pour la voiture : les places sont des parcs de stationnement, les entrées de villes sont peu paysagées, les boulevards et avenues favorisent les déplacements en voiture, les parcs urbains sont peu nombreux et parfois vieillissants... Outre la faible place laissée aux piétons, le fonctionnement actuel est source de nuisances et c'est l'image de toute la commune qui est dévalorisée. Sur ce thème, le projet s'articulera autour de plusieurs objectifs :

- **Répondre aux besoins des habitants, des personnes travaillant à Riom et des visiteurs en matière de stationnement** en définissant une organisation globale du stationnement lisible et suffisante aux abords du centre-ville et du secteur gare. Une étude globale du stationnement à cette échelle permettra de calibrer et qualifier le besoin, y compris modes doux.
- **Offrir aux habitants des espaces publics de qualité**, qui puissent être des lieux de détente, de promenade et de rencontre complémentaires des parcs urbains. Ils constitueront des espaces de respiration dans un centre-ville dense et fortement minéralisé. Cet objectif se décline sur les places de la commune (Place Felix Pérol, Place de la Fédération, Place Sainte Benilde...), mais également sur les zones de déambulation en centre-ville et sur les boulevards. À cette fin, une stratégie de piétonisation partielle du centre-ville sera envisagée. En adéquation avec les dispositions du PSMV, ces espaces seront autant que possible végétalisés en vue de lutter contre les îlots de chaleur.
- **Requalifier l'aménagement des boulevards de ceinture du centre-ville** afin qu'ils soient moins routiers et puissent remplir plusieurs fonctions :
 - o un écrin paysager qualitatif pour la ville patrimoniale, intégrant la frange bâtie extérieure, située hors secteur sauvegardé mais dont elle doit être la prolongation logique,
 - o un espace multimodal faisant la part belle aux modes doux, une agrafe fonctionnelle avec les équipements (Jardins de la Culture notamment), parcs et jardins voisins mais aussi avec les trames vertes desservant l'espace rural,
 - o un espace conservant un rôle de stationnement.
- **Requalifier et lier des parcs urbains existants et particulièrement le parc Dumoulin et le square Virlogeux** qui font le lien entre le centre-ville et le quartier gare.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La notoriété et le rayonnement du centre-ville passeront également par **la qualité des liaisons qu'il entretiendra avec le reste du territoire et la qualité de ce qu'il « donne à voir » depuis l'extérieur. Ainsi est-il indispensable de :**

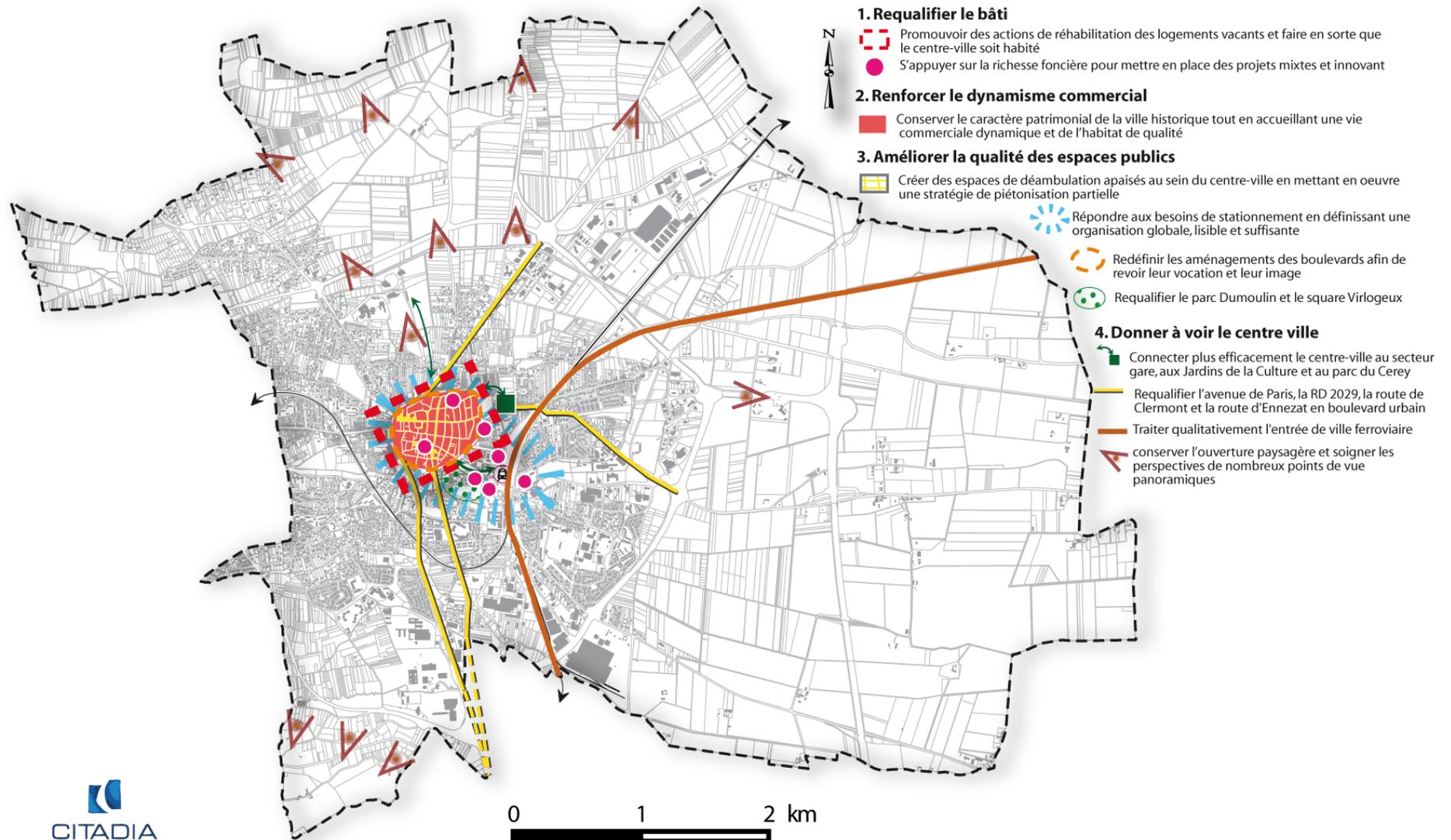
- **Connecter plus efficacement le centre-ville au secteur gare** (porte d'entrée du territoire), **aux Jardins de la Culture** (espace culturel au rayonnement intercommunal jouant le rôle de locomotive), **au parc de Cerey et aux zones des jardins** (espaces de détente et de loisirs) en s'appuyant notamment sur la trame verte urbaine (cf. orientation IV).
- **Traiter de manière qualitative les entrées de villes routières et ferroviaires** : recomposer l'avenue de Paris, la RD 2029 et la route de Clermont en boulevard urbain apaisé avec un traitement paysager visant à marquer plus fortement les entrées de ville et donc à déplacer le trafic de transit sur la rocade. Au titre des entrées de ville, l'aspect qualitatif des faubourgs (avenue Commandant Madeline, avenue de Clermont, faubourg de la Bade...) passe par la préservation des éléments de patrimoine présents (bâti, arboré associé, petit patrimoine...).
- **Veiller à maintenir la qualité des perceptions visuelles sur la ville haute** (cônes de vues depuis l'espace rural ou le parc de Cerey, vues panoramiques depuis les collines).



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU de Riom - PADD

Orientation I : Redonner au centre-ville son dynamisme pour renforcer son rayonnement



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION II : Programmer un développement résidentiel diversifié dans une logique de « ville des courtes distances »

Riom, au même titre qu'un grand nombre de communes françaises connaît un vieillissement de la population important et une baisse de la taille des ménages. Les besoins et les pratiques des ménages changent ce qui nécessite de diversifier le parc de logements et les équipements. Les élus souhaitent également accueillir de nouveaux habitants en redynamisant l'offre de logements :

Le projet a donc pour ambition, en tenant compte de l'objectif de sortie de vacance mentionné dans l'orientation I, de planifier au minimum la construction de 1 185 logements à l'horizon 2030 via une montée en puissance progressive pour atteindre une construction moyenne de 91 logements par an. L'objectif de construction doit permettre d'atteindre 19 900 habitants en 2030, pour une consommation foncière estimée à 30 ha environ. Cette nouvelle offre de logements sera diversifiée pour tenir compte de la multiplicité des besoins et répondra à une exigence de performance environnementale.

Pour ce faire, il est prévu de s'appuyer uniquement sur les potentiels fonciers importants de la commune au sein de l'enveloppe urbaine et notamment dans un rayon de 1000 m (<10 minutes à pieds) aux abords du centre-ville et du secteur gare, ce qui permettra de privilégier une offre résidentielle connectée aux transports collectifs, aux services, commerces et équipements du centre-ville.

Ce développement devra assurer une densité moyenne de **40 logements/ha** ce qui permettra de ne pas consommer d'espaces naturels et agricoles en extension du tissu urbain, de stopper le mitage urbain (particulièrement sur les coteaux) et de favoriser des formes urbaines économes en énergie.

Parmi les projets structurants figure **le développement d'un quartier gare mixte** (tertiaire, commerces liés au pôle gare, services...) et dense qui favorise le développement de logements collectifs et intermédiaires aux portes du centre-ville et directement connectés à Clermont-Ferrand et Vichy par le train.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La question de l'optimisation foncière ne concernera pas uniquement les secteurs de développement identifiés, qui feront tous l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Elle visera également le **tissu pavillonnaire de faible densité pour lequel il est prévu d'encadrer la densification (dents creuses, divisions parcellaires)**. Cette optimisation foncière intégrera les enjeux de préservation des éléments du patrimoine bâti riomois (maisons bourgeoise, paradis, quartiers singuliers...).

Cette préoccupation s'inscrit aussi dans la volonté de la collectivité de **prévoir les développements en dehors de toute zone inondable** ou **soumise au mouvement de terrain**, dans un objectif de prévention des risques.

Cela supposera toutefois pour certains sites en renouvellement urbain, de procéder à une dépollution préalable des sols, plusieurs fonciers pollués étant identifiés sur la commune (front de gare par exemple).



En matière de diversification du parc de logement les axes de travail envisagés par la collectivité sont les suivants :

- **Poursuivre la construction de logements sociaux** notamment dans les secteurs équipés (disposant de commerces, services, équipements) pour maintenir un taux répondant aux obligations du SCoT et assurer une part de petits et moyens logements sur la commune ;
- **Favoriser les projets de résidences seniors et permettre aux projets intergénérationnels de s'implanter sur la commune ;**
- Organiser, selon les modalités qui seront définies par le PLH, **la production d'habitats répondant aux divers besoins des gens du voyage et la régularisation des habitats existants, lorsque, celle-ci est juridiquement possible, sans exposer les habitants au risque d'inondation ni compromettre d'autres enjeux portés par le PLU.**

La ville de Riom se caractérise aujourd'hui par un bon niveau de service aux habitants. Le développement prévu génèrera toutefois des besoins complémentaires d'équipements auxquels il sera nécessaire de répondre. **La volonté de la municipalité est de maintenir le niveau d'équipement**. Ainsi il s'agira de :

- **Prévoir un nouveau groupe scolaire au nord de la commune** pour absorber l'augmentation prévue du nombre d'élèves ;
- **Diminuer la vulnérabilité du multi-accueil petite enfance (rue Amable Faucon) au risque inondation en prévoyant sa relocalisation ;**
- **Permettre l'adaptation de la station d'épuration intercommunale, située sur RIOM, aux prévisions de développement démographique et économique de la commune et des autres communes raccordées.**

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Il s'agira aussi d'adapter les réseaux et particulièrement :

- de **finaliser le développement de la fibre optique** sur les secteurs résidentiels de la commune ;
- **d'étudier la possibilité d'étendre le réseau de chaleur** existant alimenté par chaufferie bois, voire d'en créer un nouveau qui pourrait alimenter secteurs d'habitat et d'équipements (compétence Riom communauté) ;
- **d'améliorer les réseaux d'alimentation en eau potable** afin de réduire les pertes et pouvoir envisager le développement de la commune sans pression complémentaire sur la ressource.

En matière d'assainissement des eaux usées il est à noter que les nouveaux développements ne sont envisagés que dans les secteurs déjà couverts par l'assainissement collectif. **Le plan de remise à niveau des réseaux communaux conditionnera, le cas échéant, le phasage de l'ouverture à l'urbanisation des divers secteurs de développement retenus.**

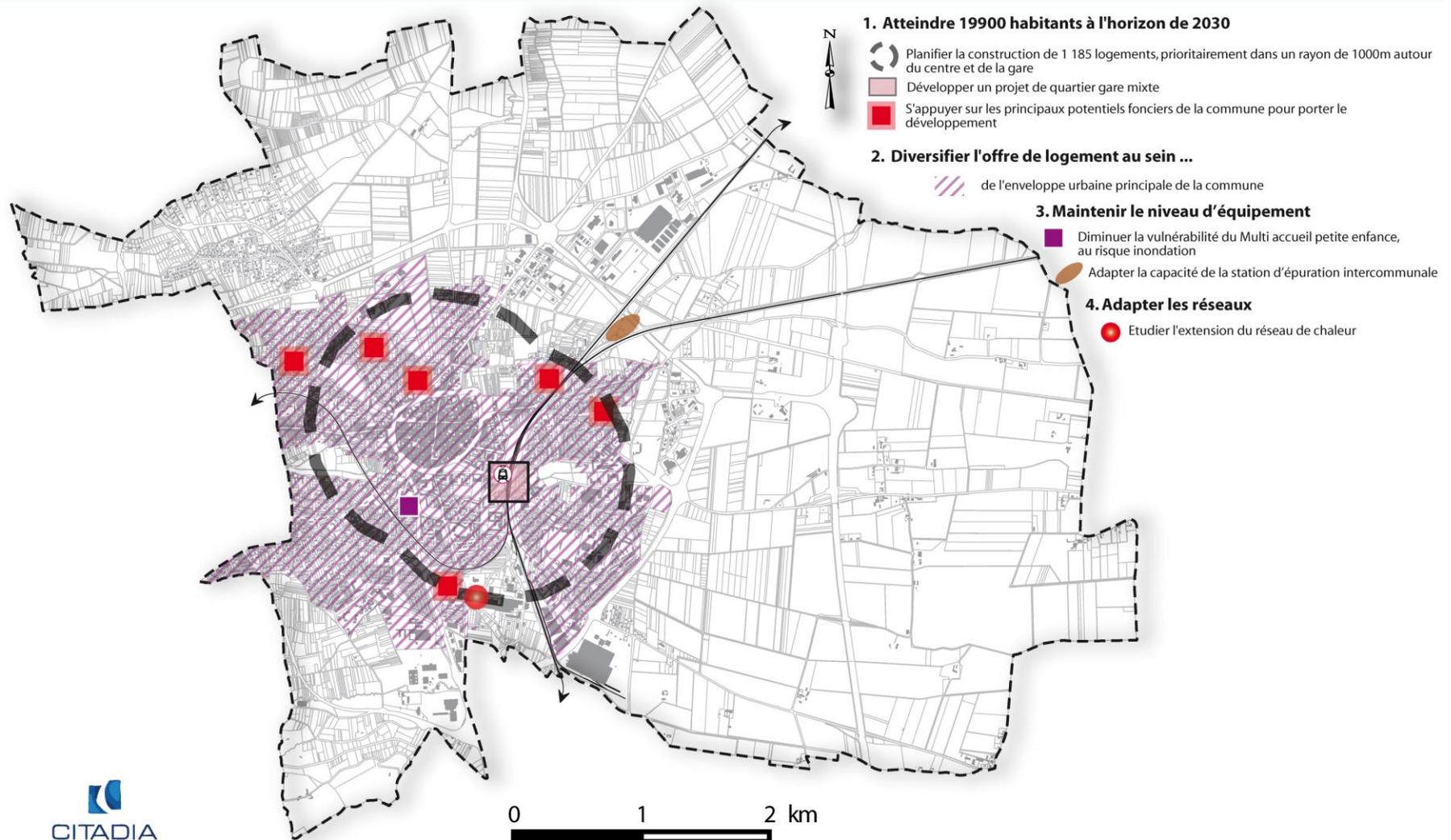
Enfin la politique de la ville en matière de développement de l'habitat et des équipements s'inscrit dans la volonté de développer des aménagements et un bâti performants sur le plan environnemental : l'isolation des logements actuels ou à venir, le développement des énergies renouvelables, le respect du cycle de l'eau et particulièrement la gestion optimisée des eaux pluviales et usées seront au cœur des préoccupations.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU de Riom - PADD

Orientation II : Programmer un développement résidentiel diversifié, connecté au réseau de transport collectif et adapter le niveau d'équipement en conséquence



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION III : Maintenir un niveau d'équipement et d'offre économique de rayonnement intercommunal

Les élus souhaitent, au travers de leur projet, réaffirmer le positionnement stratégique de la ville de RIOM au sein de ses diverses zones d'influence. Pour ce faire, ils entendent s'appuyer à la fois sur une offre de foncier économique confortée et une valorisation des grands équipements culturels et sportifs. Ils entendent également préserver les terres agricoles à haute valeur ajoutée et les outils de production agricoles qui sont interdépendants du tissu agro-alimentaire local.

En matière de foncier économique, un grand nombre de zones d'activités, généralement situées en entrées de villes, ont été recensées au sein de la commune dans le cadre du diagnostic. Ces zones, qui ne sont pas toujours d'une très grande qualité urbaine, disposent de peu de foncier disponible sur le marché, bien que leur optimisation (compliquée à mettre en œuvre sur le court terme) et le réinvestissement de friches d'activités ou de locaux vacants permettrait de rationaliser l'espace. En dehors de ces fonciers résiduels la principale ressource foncière identifiée au SCoT réside actuellement dans le Pôle de Développement Stratégique (PDS) qui a pour ambition d'accueillir des activités concourant à renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle du Grand Clermont.

Néanmoins ce nouvel espace d'activité situé au sein de la plaine de Limagne (disposant d'une richesse extraordinaire pour l'activité agricole que les élus souhaitent pérenniser) ne répondra pas à l'ensemble des besoins des porteurs de projet. Aussi la commune de RIOM souhaite également actionner d'autres leviers de développement.



En cohérence avec les prescriptions du SCoT le développement économique du territoire impliquera donc de :

- **Prioriser le développement des activités compatibles avec la fonction résidentielle** (commerce, bureaux, services) **au sein du tissu urbain** (secteur gare notamment), avec une animation des rez-de-chaussée ;

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- **Réfléchir au réinvestissement des friches peu qualitatives situées au nord de l'EVRUP² RIOM Sud** identifiées au SCoT et impactées par des nuisances importantes (Zone d'activités du Maréchat, voies ferrées...). Ces friches sont de fait peu propices au développement de l'habitat, et pourraient permettre de recomposer et d'améliorer l'entrée de ville ferroviaire par l'accueil d'activités en lien avec la zone du Maréchat ;
- **Identifier et réhabiliter les friches artisanales existantes** sur la commune dans un souci d'optimisation du foncier, de requalification paysagère et environnementale ;
- **Requalifier le paysage des zones d'activités économiques existantes afin de renforcer leur attractivité et la multi modalité.** Rechercher dans la mesure du possible une optimisation du foncier (densification du tissu, mutualisation des zones de stationnement).
- **Dimensionner la nouvelle zone d'activités à l'est sur 25 ha, au sein de la première phase du Parc de Développement Stratégique défini par le SCoT.** Pour cela, il conviendra d'engager des aménagements de qualité et mutualisés permettant d'optimiser le foncier d'activités nécessaire à l'installation de nouvelles entreprises. Le développement de cette zone d'activité devra tenir compte du contexte environnemental et paysager particulièrement sensible dans lequel elle s'inscrit et prendre en compte les enjeux suivants :
 - o la nécessité de composer une nouvelle limite urbaine qualitative, conservant le panorama remarquable sur la ville et en arrière-plan sur la chaîne des puys ;
 - o le maintien d'un corridor écologique entre le Nord et le Sud de la commune qui pourra marquer une transition paysagère entre les limites actuelles de l'urbanisation et la nouvelle zone d'activité (valorisation de la zone *non aedificandi* liée à la canalisation de gaz) ;
 - o la prise en compte des zones inondables avec une gestion exemplaire du cycle de l'eau ;
 - o des liaisons modes doux et transport en commun avec le centre-ville et la gare.
- **Protéger les espaces agricoles à forte valeur agronomique** ainsi que les outils de production et les sièges d'exploitation.



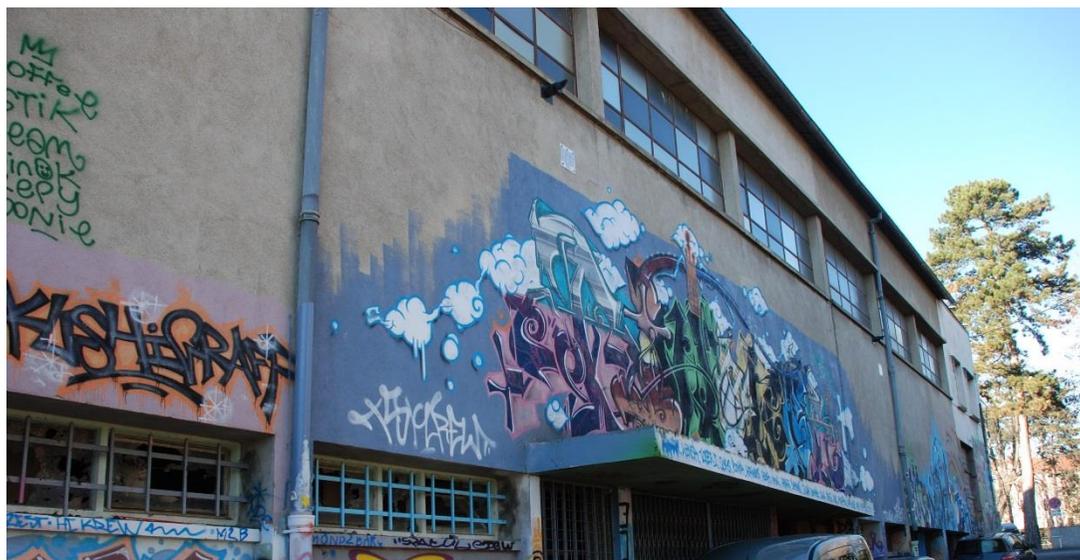
² EVRUP : Espaces de valorisation et de requalification urbaines prioritaires

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

En matière d'équipements, la ville de Riom dispose d'équipements sportifs et culturels au rayonnement large qui contribuent à sa notoriété et à son attractivité. Cette offre sera prochainement confortée par la construction d'une médiathèque et d'un cinéma dans l'enceinte de l'ancien couvent des Rédemptoristes, aujourd'hui Jardins de la Culture.

La commune s'engage à poursuivre cette dynamique en prévoyant les actions suivantes :

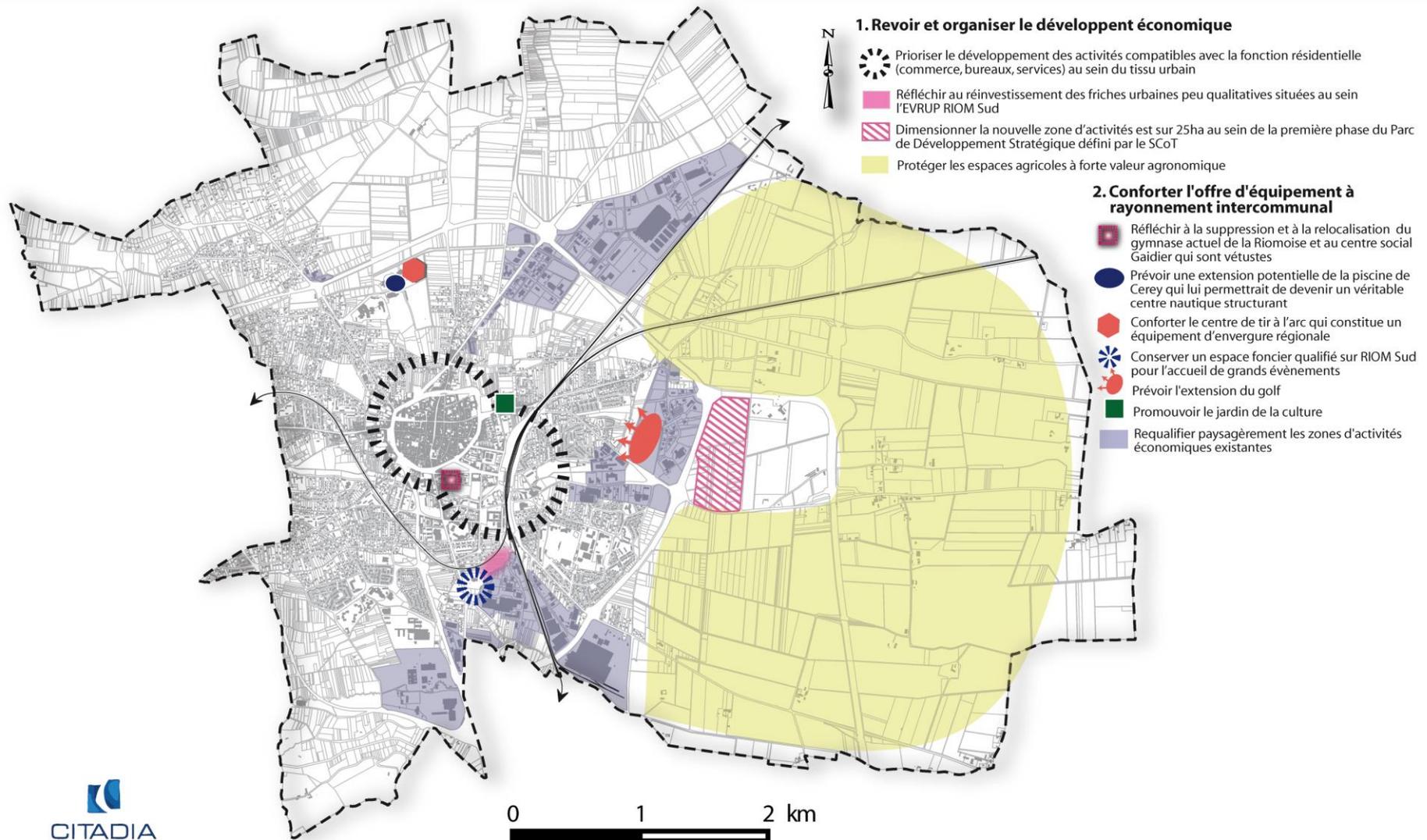
- Réfléchir à la relocalisation du gymnase actuel de la Riomoise et du centre social Gaidier qui sont vétustes ;
- Conserver un espace foncier qualifié sur Riom Sud (Parc des fêtes) pour l'accueil de grands événements ;
- Permettre l'extension du golf le long de l'Ambène ;
- Conforter la vocation sportive du Parc de Cerey en prévoyant notamment : une extension potentielle de la piscine Béatrice Hess (qui lui permettrait de devenir un véritable centre nautique structurant pour la nouvelle agglomération), une extension du pas de tir du Centre Régional de Tir à l'Arc (qui constitue un équipement d'envergure régionale et a vocation à accueillir des compétitions européennes).



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU de Riom - PADD

Orientation III : Maintenir un niveau d'équipement et d'offre économique de rayonnement intercommunal



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION IV : Donner à la ville une armature verte et bleue support d'un cadre de vie de qualité et de mobilités douces

Parmi les critères d'un cadre de vie de qualité, figurent en bonne place la présence d'espaces verts en nombre et en taille suffisants et les facilités de déplacement au travers des mobilités douces.

Or la ville de RIOM dispose d'un potentiel important, associé à la fois à la présence de nombreux cours d'eau et de leurs champs d'expansion des crues, de zones importantes de jardins familiaux qui constituent un patrimoine et un élément d'identité à part entière, du parc de Cerey, de pénétrantes vertes qui demeurent aujourd'hui non urbanisées.

Les élus souhaitent valoriser pleinement ces atouts afin de donner à la ville une véritable structure verte et bleue multifonctionnelle, pour offrir aux habitants des espaces récréatifs de qualité et permettent la mise en lien des différentes fonctions de la ville au travers des mobilités douces (ou modes actifs).

Cette structure contribuera également à renforcer la place de la nature en ville, à assurer un plus grand respect du cycle de l'eau par le maintien des champs d'expansion des crues et des zones humides et à valoriser le petit patrimoine associé.

Le projet s'articule ainsi autour de plusieurs composantes : le maintien et le renforcement du réseau de parcs et espaces verts urbains (points nodaux de cette armature verte), le confortement de l'offre de jardins potagers, la réalisation de coulées vertes (liens fonctionnels au sein de la ville et avec l'espace rural), complétées de voies structurantes pour les modes doux.

Ainsi, l'offre en matière de **parcs et espaces verts sera confortée au travers de plusieurs actions visant à :**

- **Requalifier les parcs existants** et notamment le Parc Dumoulin, afin de mieux l'adapter aux besoins et mieux l'insérer dans la coulée verte de l'Ambène, tout en lui conservant une vocation sportive.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- **Etendre le parc de Cerey**, notamment vers l'ouest et le sud **afin de lui donner une dimension de grand parc urbain multifonctionnel**. Il serait ainsi structuré autour de 3 pôles complémentaires :
 - o un pôle sportif regroupant tous les équipements sportifs et bénéficiant d'une entrée spécifique et multimodale ;
 - o un pôle récréatif autour de l'étang actuel ;
 - o un pôle à caractère naturel, en extension du parc existant, permettant de conserver et restaurer les zones humides patrimoniales et les zones inondables et dans lesquelles il sera réalisé des aménagements ponctuels permettant la promenade et la découverte de la nature.Ces deux dernières zones bénéficieront d'une entrée réservée aux modes doux, directement connectée au centre-ville et aux zones d'habitat par des voies réservées.
- **Créer un espace vert extensif au niveau du Triangle des Boules** qui puisse aussi accueillir une zone de pratique sportive pour l'école élémentaire Jean Rostand ; un parking pourrait ainsi être créé en lieu et place de l'aire sportive existante. Cet espace vert sera peu aménagé (type pleine de jeu extensive) afin que son usage soit compatible avec le rôle d'expansion des crues que constitue ce secteur.
- **Offrir dans les quartiers une gamme d'espaces ludiques ouverts à tous** (skate parc, squares de proximité...)

Concernant les jardins potagers (familiaux, ouvriers, partagés...) et pour répondre à la demande croissante en la matière, **le projet prévoit de conforter l'offre existante**. Ainsi les superficies de jardins qui pourraient être détruites du fait de l'urbanisation de certains secteurs (réserve foncière de la rue du Colombier Lanore par exemple) seront intégralement compensées, et de nouveaux secteurs seront proposés aux habitants, au plus proche des secteurs denses et en valorisant les zones exposées au risque d'inondation. Le projet prévoit ainsi de :

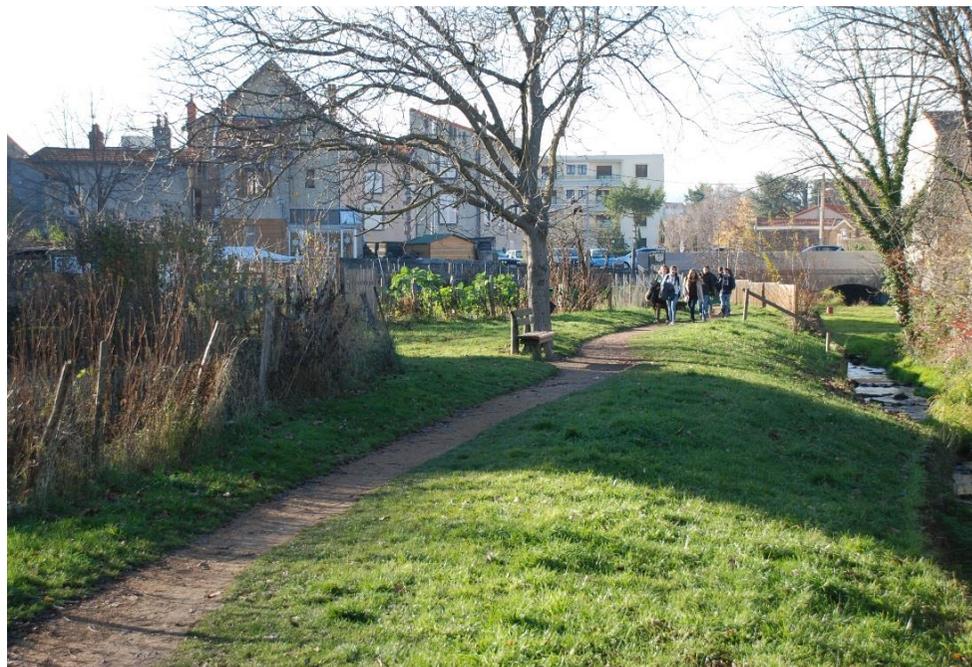
- Conserver les jardins situés en contrebas du Pré-Madame et les ouvrir sur les espaces verts environnants ;
- Conserver les jardins existants de Planchepaleuil et les développer en zone inondable ;
- Préserver et valoriser les jardins existants du « Triangle des Boules » (rue du Galoubet) et ouvrir de nouvelles parcelles le long du parcours de la coulée verte de l'Ambène, lorsque celle-ci sera complétée au niveau de la rue des Boules ;
- Faire des coulées vertes le support des jardins potagers ;
- Développer des surfaces de jardins potagers complémentaires au sud du Parc de Cerey (en dehors des zones humides) ;
- Valoriser les jardins existants dans le secteur du Maréchat ;



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Ces différentes composantes (parcs et jardins) ainsi que certains équipements publics seront mises en liaison grâce à **des coulées vertes et voies modes doux structurantes**. Pour cela il est prévu de :

- Mailler d'est en ouest la coulée verte le long de l'Ambène afin de relier Mozac au golf de Riom en passant par le centre-ville et la gare ;
- S'appuyer sur le cours d'eau du Maréchat pour initier une coulée verte au sein du secteur de Riom Sud ;
- Connecter les principaux équipements entre eux et notamment le Parc de Cerey avec les futurs Jardins de la Culture par le secteur de Planchepaleuil ;
- Rendre lisible, sécuriser et qualifier sur l'ensemble du parcours la liaison Centre Ville - Parc de Cerey ;
- Profiter de la requalification des boulevards, de la route de Clermont, de la RD 2029 pour aménager des circulations cyclables sécurisées ;

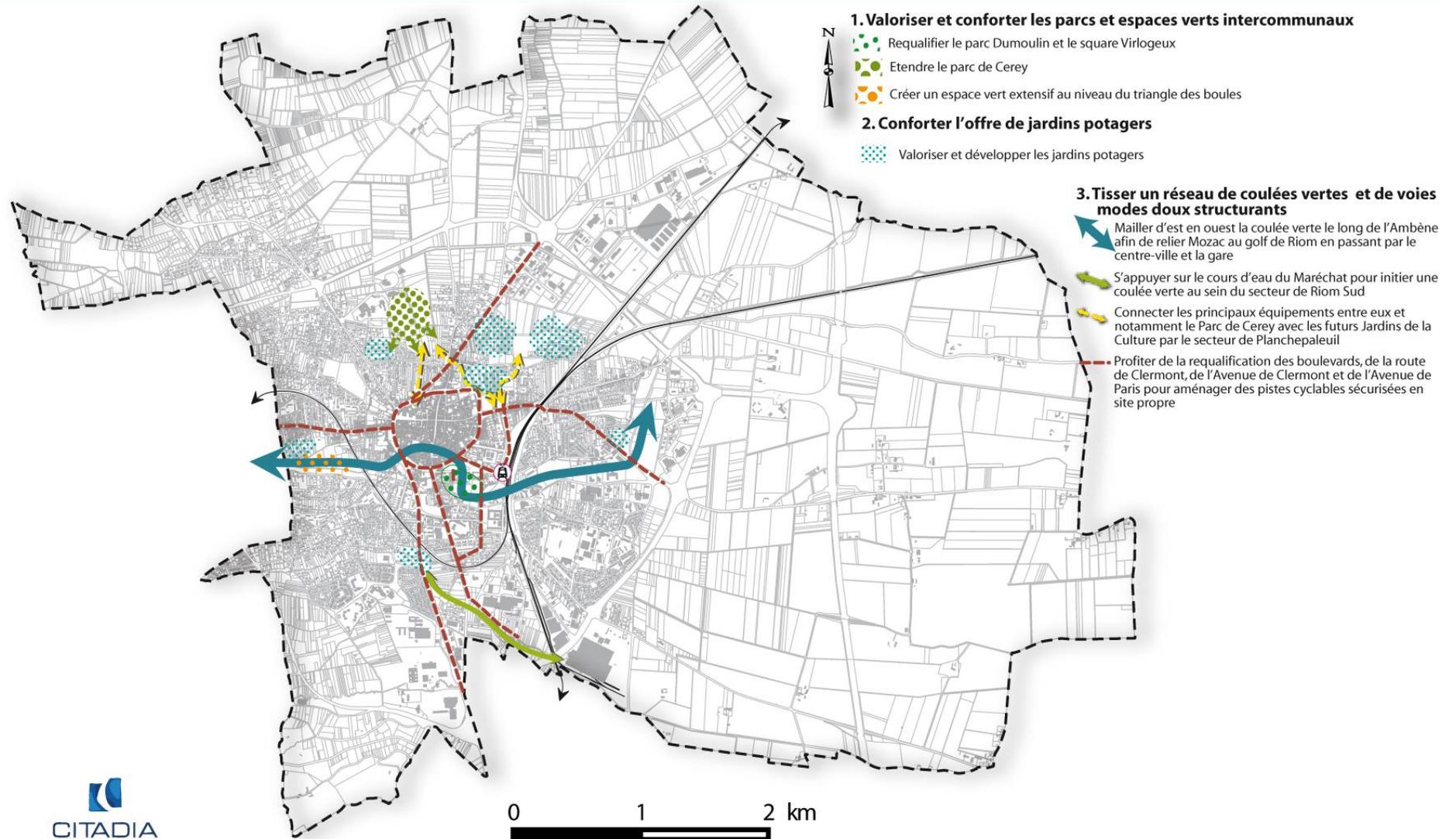


Cette armature fonctionnera en lien étroit avec les espaces publics et partagés du centre-ville dont les boulevards constitueront le point d'accroche. Elle sera également le lien structurant entre la ville et les espaces ruraux de la commune.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU de Riom - PADD

Orientation IV. Donner à la ville une armature verte et bleue support d'un cadre de vie de qualité et de mobilités douces



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION V : Valoriser l'espace rural dans la diversité de ses fonctions et renforcer les liens avec la ville

Bien que fortement urbanisé et fragmenté par les infrastructures, le territoire compte parmi ses forces la diversité de son espace rural qui accueille à la fois des grandes cultures, des coteaux viticoles, des secteurs de prairies et de pelouses sèches, des zones humides et des prairies... Les cours d'eau et canaux, nombreux sur la commune, s'imposent comme des liaisons naturelles entre la ville et l'espace rural mais restent globalement peu mis en valeur.

L'espace rural est aujourd'hui support de diverses fonctions : agricoles en premier lieu, récréatives pour les habitants, de gestion des crues, ... Il est aussi porteur de valeurs écologiques et paysagères fortes : présence de sites naturels remarquables, valeurs panoramiques et de terroir, le patrimoine rural et architectural de qualité (grands domaines de Limagne).

Les interfaces entre ville et espace rural occupent une place particulière : tantôt en équilibre car reposant sur des limites claires, tantôt tiraillées entre diverses vocations d'habitat, d'agriculture, de jardin ou de nature, elles sont alors porteuses d'une image dépréciée.

Le projet porté par les élus vise à préserver et valoriser pleinement cet espace rural dans la diversité de ses fonctions, en préservant l'activité agricole et en mettant en place une stratégie de conservation et de valorisation de la trame verte et bleue.

Il vise aussi à renforcer les liens visuels et fonctionnels avec la ville en travaillant sur la qualité des zones d'interface et les interconnexions avec le réseau de chemins ruraux.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La préservation des espaces et exploitations agricoles et de leurs possibilités d'évolution constitue une priorité du projet de territoire. Les objectifs sont de :

- Protéger les espaces agricoles à forte valeur agronomique ;
- Protéger les sièges d'exploitation et permettre le développement des outils de production dans le respect des valeurs patrimoniales de certains grands domaines ;
- Préserver les zones AOC de l'urbanisation (coteaux de Madargue et de Ronchalon) pour des raisons à la fois agricoles et paysagères ;
- Permettre la reprise de certains bâtiments agricoles pour d'autres vocations quand ils ne sont plus utiles / adaptés à l'exploitation ;
- Maintenir les zones agricoles situées en limite du tissu urbain et permettre leur mobilisation pour une diversification de l'activité agricole et des productions de proximité (agriculture biologique, maraîchage, etc.) dans la perspective de renforcer les circuits courts.
- Préserver le pâturage sur le coteau de Mirabel, indispensable au maintien de la biodiversité et des valeurs paysagères de ce site.

Afin de renforcer la qualité paysagère et environnementale du territoire, le projet repose également sur la préservation et la mise en valeur des éléments structurants de la trame verte et bleue communale. Les objectifs sont ainsi de :

- **Préserver et mettre en valeur les zones réservoirs de biodiversité** : les coteaux secs de la colline de Mirabel, les zones humides du Parc du Cerey et de ses abords, le secteur boisé et prairial de Ronchalon, la zone bocagère bien préservée d'une partie de la plaine de la Limagne, les cours d'eau. Ces réservoirs de biodiversité constituent tous des espaces prisés des habitants pour la promenade ou la pratique d'activités sportives. Ils offrent ainsi un cadre de détente et d'observation de la nature complémentaires des parcs urbains. La collectivité et ses partenaires seront attentifs à la bonne articulation des différentes fonctions de ces espaces et à la prévention des conflits d'usage.
- **Préserver les corridors biologiques** qui constituent un enjeu clé et revêtent une dimension transversale pour la biodiversité, la ressource en eau et la prévention du risque d'inondation. Cela passera à la fois par :
 - o la préservation des cours d'eau et la restauration des milieux rivulaires : les nombreux cours d'eau de la plaine sont souvent dépourvus de végétation rivulaire, ils sont peu perceptibles dans le paysage et présentent un état écologique dégradé, le PLU s'attachera à maintenir des zones naturelles de part et d'autre de ces cours d'eau afin de permettre leur restauration. Ces éléments formeront des continuités naturelles avec les coulées vertes urbaines définies précédemment ;



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- la préservation et la diversification des structures boisées au sein des espaces agricoles qui contribuent aux valeurs de terroir et à la fonctionnalité écologique du territoire ;
 - la préservation, dans le cadre du développement urbain, des corridors paysagers et linéaires terrestres identifiés par l'étude de la trame verte et bleue (orientations II et III).
- **Protéger et valoriser le petit patrimoine** lié à l'espace rural en général en tant qu'éléments identitaires participant à l'identité du territoire (tonnes de vignes, pigeonniers, pontons...).



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Afin de valoriser pleinement l'articulation et les complémentarités entre la ville et l'espace rural, **une attention particulière est accordée aux zones d'interface**, afin de préserver ou restaurer les équilibres paysagers et fonctionnels. Cela nécessitera à la fois de :

- **préserver des franges claires à l'urbanisation** lorsqu'elles existent (secteur du Couriat par exemple) ;
- **clarifier la vocation de certains secteurs comme Planchepaleuil**, aujourd'hui tiraillés entre divers usages, tout en tenant compte de la présence de zones inondables ;
- **interdire le mitage urbain des coteaux** sur Madargue et Ronchalon ;
- **composer une nouvelle frontière à l'est**, au droit du nouveau parc d'activité (PDS) et un espace de transition qualitatif entre ce parc et la ville (cf. orientation III)



Le renforcement des complémentarités entre la ville et l'espace rural passera aussi par **la préservation et la valorisation du réseau de cheminements ruraux** qui répondent aujourd'hui à des fonctions à la fois agricoles et récréatives. Or ce réseau souffre aujourd'hui de problèmes de continuités et d'interconnexions avec les cheminements urbains.

Le projet prévoit ainsi de préserver ces cheminements et de renforcer les liaisons avec la trame verte urbaine (orientation IV). Une hiérarchisation de ces itinéraires pourra être menée (axes structurants, fonctions agricoles ou récréatives dominantes) et les axes structurants pourront être support d'actions visant à conforter la trame verte.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU de Riom - PADD

Orientation V. Valoriser l'espace rural

